Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260413-DCM_46_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 03 avril 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. DANIEL Bernard, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme GUILLARD Océane, M. GUINARD Hubert, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole

Excusés : M. GUILLEUX Vincent, Mme BRUN Margaux

Pouvoirs : M. GUILLEUX Vincent donner pouvoir à M. LUCE Olivier, Mme BRUN Margaux donne pouvoir à M. DAVENEL Olivier

Secrétaire de séance : Mme CLAPIER Cécilia

46-2026 Urbanisme : ZAC de Brocéliande tranche 2 : Vente des lots 1, 5, 7, 8, 15 et 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à la déclaration en application de l'article L214-3 du Code de l'environnement relatif à l'aménagement de la ZAC de Brocéliande en date du 12 août 2020 ;

Vu que la commune n'est pas soumise à l'avis des domaines ;

Vu la délibération n°79-2025 en date du 2 octobre 2025 fixant le prix de vente des terrains à construire de la tranche 2 de la ZAC de Brocéliande ;

Madame Le Maire propose au Conseil municipal de vendre les lots 1, 5, 7, 8, 15 et 22 tels que présentés dans le tableau suivant :

N° LOT	SUPERFICIE M²	PRIX DE VENTE	NOMS ACQUEREURS
1	429	45 045 € TTC	CAUDET Alain et Sylvie
5	307	32 235 € TTC	BERTHELOT Servane
7	293	30 765 € TTC	BOISSIERE Margot
8	418	43 890 € TTC	JALLIER Candy et POTREL Antonin
15	320	33 600 € TTC	COSNIER Émilie
22	392	41 160 € TTC	HAMON Natacha

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de vendre les lots n°1, 5, 7, 8, 15 et 22 tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les promesses de vente sous seing privé ;**
- **DECIDE que les frais afférents sont à la charge des acquéreurs ;**
- **DECIDE que l'étude Mes EON et PINSON est chargée de l'établissement des actes notariés pour la commune.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 14/04/2026

La Secrétaire de séance
Cécilia CLAPIER

Le Maire,
Sophie RABORY